



Information CGT – CSA-EP

15/06/2023

Deuxième Comité Social d'Administration avec un ordre du jour toujours très chargé. Comme points importants : le suivi de la réorganisation des services de prévision à l'automne, une mise à jour des notes RIFSEEP et des différentes primes (le compte n'y est toujours pas pour les collègues en CRA), une nouvelle version du Mode Opérateur sur les postes assignés/assignables en cas de grève, un projet d'arrêté afin de bonifier les vacations de secours en CRA.

Le SNM-CGT était représenté par Maxime Brissard et Thomas Floderer.

Suivi de la mise en place des divisions SERVICES

Commençons par un sujet brûlant : la réorganisation des services de prévision avec la bascule prévue dans la nouvelle (dés)organisation pour le 17 octobre « officiellement ». Plan B inchangé : une bascule mi-décembre.

Cela fait 5 ans que la CGT alerte la Direction sur les multiples risques pris en changeant l'organisation du travail, les rythmes horaires et les outils en même temps. Malgré cela, la Direction s'entête, persiste et signe. Il n'y a plus qu'elle qui croit encore à la réussite du projet.

L'ambiance générale dans les divisions SERVICES et au CNP est au plus bas. Les alertes se multiplient, des courriers sont envoyés à la Direction par les agents, de plus en plus de Météorologistes Conseils demandent leurs mutations. L'inquiétude est omniprésente et aucun agent n'est enthousiaste à l'idée de basculer dans la nouvelle chaîne de prévision. C'est le grand écart entre les retours terrain que nous constatons et le discours positif et bienveillant de la Direction ! « il faudra accepter un certain lâcher prise en DIR » sur la base automatique. Les collègues apprécieront.

A 4 mois de la bascule, la nouvelle version d'Alpha n'est toujours pas satisfaisante : on constate par exemple encore des orages sans pluie ou une trop forte granulométrie au niveau des précipitations avec des prévisions sur une ville de 150mm de précipitations sous orage alors que celle à côté n'aurait quasiment rien !

A 4 mois de la bascule, l'organisation des services et les futurs tableaux de service ne sont toujours pas réalistes : non respect des règles ARTT, pas plus du quart de l'effectif en congés en même temps (les collègues apprécieront de travailler à Noël et au Nouvel An obligatoirement)

A 4 mois de la bascule, les outils ne sont toujours pas prêts ni finis d'être développés. Citons par exemple l'outil supervision production prévu pour septembre !

La CGT insiste, ce n'est pas aux agents de payer les pots cassés des mauvaises décisions stratégiques ou des sous-effectifs avec une détérioration des conditions de travail.

Nous avons listé une cinquantaine de revendications réalistes qui permettraient de rendre la période de transition moins violente à vivre pour les collègues. La Direction s'engage à les lire et à nous faire un retour.

Nouveauté de ce CSA : la Direction nous présente les « EDL » (éléments de langage) pour les services commerce et les prévisionnistes. Attention, il ne faudra pas dire que les bulletins sont automatiques. Par contre il faudra dire que la qualité de la prévision sera améliorée ou maintenue par rapport au niveau actuel. Est-ce en répétant quelque chose auquel on ne croit pas qu'on finira par s'en convaincre ? C'est peut-être le pari de la Direction !

Continuité de service en cas de grève

Le nombre de postes assignés en permanence augmente, tout comme le nombre de postes assignables en fonction de la situation météorologique.

Les agents effectuant des TAF en outre-mer se retrouvent assignés en permanence, sous prétexte que la DGAC aurait été confronté à un problème de sécurité pour des vols en lien avec des évacuations sanitaires en cas de grève. On peut se demander si la réalité n'est pas un peu modifiée puisque la DG concède qu'il y a également des problèmes pour les vols commerciaux avec des annulations de vols en cas de grève du météorologiste !

Les futurs postes renfort-CPR se retrouvent dans la liste des postes assignables, tout comme les prévisionnistes feux de forêt.

Des modifications ont également lieu au CNP à PG ainsi qu'à l'AERO.

Enfin, nouveauté, la Direction assignera maintenant des astreintes (pour le COGIC par exemple).

Les organisations syndicales sont unanimes et votent contre ce document. C'est un recul du droit de grève pour de nombreux collègues.

Le CSA sera reconvoqué pour ce point le 26 juin à 14h.

Bonification des vacances de secours

C'était une revendication de la CGT suite à l'activation répétée l'hiver dernier du mode secours en CRA afin de pallier à des sous-effectifs. Rappelons quand même qu'un mode secours existe à la base pour assurer la continuité de service en cas de difficulté matérielle pour un centre météorologique d'assurer sa production (coupure électrique, panne internet etc.)

La Direction bonifiera les heures où le mode secours est activé de 20 % pour les vacances de jour et de 30 % pour les vacances de nuit.

Mais... le calendrier de mise en place de cette mesure n'est pas maîtrisé, c'est un arrêté qui doit être publié par le gouvernement et ça risque de prendre du temps.

Malgré notre insistance, la Direction ne veut pas appliquer cette mesure de manière rétroactive et n'appliquera pas de bonification tant que l'arrêté ne sera pas publié.

Enfin, nous rappelons aussi que des modes secours existent ailleurs qu'à l'AÉRO, par exemple entre les DIRs. La Direction recensera tous ces cas et ne voit pas d'inconvénients à étendre la mesure. Sauf qu'il faudra republier un arrêté !

Malgré un sentiment qu'il y a eu un manque de préparation - nous aurions souhaité un recensement en amont des différents modes secours existant afin que la mesure bénéficie à tou.t.e.s- nous sommes favorables à ce document.

Vote POUR : CFDT/FO/CGT

Abstention : Solidaires

Aéro et primes

Les mesures catégorielles 2023 présentées au CSA du 9 mai ont légèrement évoluées. Une modification pour les TSM : les TSM sur postes non requalifiés auront une prime de 1600€ par an. Les TSM sur postes requalifiés auront 2400€ de prime en supplément... sauf encore et toujours certains agent.e.s dans les CRA : les prévisionnistes aéro qui ne voudront pas faire de vacations de bureau gagneront 1800€ de prime au lieu de 2400€

On reste toujours sur un écart de 600 euros de prime entre TSM "prévi aéro" sans horaires de bureau et les TSM sur poste requalifié (y compris donc les TSM "MCA" qui font des horaires de bureau). Ca reste toujours inacceptable. En plus, le Directeur Général Adjoint nous indique que les agents en CRA devront se positionner d'ici septembre et que ce choix n'est que partiellement réversible : si un agent indique ne pas vouloir faire de vacations de bureau, il pourra modifier son choix les années suivantes. Par contre, s'il accepte de faire des horaires de bureau il ne pourra plus revenir sur son choix. Mesquin...

Une motion est présentée par Solidaires-Météo, votée favorablement par toutes les organisations syndicales.

Enfin, nous relevons qu'il y a des oubliés dans cette enveloppe de prime totale de 3,2 M€ : les ouvriers d'état, les CR/DR, les contractuels...

Pour la direction, ce n'est pas possible de faire des mesures spécifiques pour les ouvriers d'État et les CR/DR car elle n'a pas la main sur la gestion de ces corps.

Charte de prévention de la corruption

Les administrations sont obligées d'avoir une charte sur ce sujet depuis la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Cette charte clarifie les pratiques et la conduite à tenir en cas de cadeaux d'un fournisseur ou d'un client. La CGT salue le travail fait pour rédiger cette charte afin que les agents ne se retrouvent pas en situation de conflit d'intérêt.

En résumé : tous les cadeaux doivent être refusés sauf s'ils ont une valeur modique (de moins de 30 euros). Les invitations à des repas sont soumises à l'accord de la hiérarchie si la somme est inférieure à 80 euros. Elles doivent être refusées sinon.

Notons que dans les cas très particuliers où il n'est pas possible de refuser un cadeau, celui-ci doit être remis à la présidente-directrice générale de l'établissement qui décidera ce qu'il convient d'en faire !

Une fonction de référent probité a été créée. En cas de doute sur la conduite à tenir les agents peuvent le contacter à l'adresse referent_probite@meteo.fr

Conseils médicaux départementaux

Les organisations syndicales présentent une liste commune d'agents qui seront appelés à participer aux conseils médicaux départementaux. Cette liste est votée favorablement par toutes les organisations syndicales.

Points divers

Fonctionnement du service DSM/PFDF/VD

Aux sous-effectifs dans cette équipe s'ajoutent des difficultés qui sont liées à des décisions de la DG et d'autres services centraux comme notamment :

- la politique commerciale de l'établissement
- la politique en matière de données publiques
- les portages informatiques et/ou changement d'outils

La charge de travail est très forte dans ce service qui est sous-dimensionné depuis sa création. En contact direct avec les usagers, les agent.e.s doivent faire face à des pressions et un stress fort. Le personnel est en souffrance.

La Direction indique se saisir du problème, en ouvrant tous les postes vacants et en proposant un poste en sortie d'école.

D'un point de vue métier, il faudrait orienter les usagers vers des outils automatiques de fourniture de données afin d'éviter de trop surcharger l'équipe. La Direction est en train de communiquer sur ce que l'établissement peut et ne peut pas faire en terme de données publiques. Une réunion aura lieu entre la Direction de la Stratégie, la D2C et la DSM afin de mieux prioriser les tâches.

Élargissement de l'accès aux tickets restaurants

Nous demandons l'élargissement de l'accès aux tickets restaurants pour les agents en service permanent / semi-permanent ne pouvant pas bénéficier d'un restaurant administratif les jours fériés, les nuits et les week-ends. Un Groupe de Travail a été créé lors de la réunion du CCAS du 8 juin. La Direction souhaite qu'il y ait un vrai travail sur ce sujet et s'impliquera dans ce GT et sur la question plus large de la restauration à Météo-France.

Rapport sur les orages en Corse (été 2022)

Le rapport est quasi finalisé et sera disponible d'ici mi-juillet.

Des points n'ont pas pu être abordés à ce CSA par manque de temps (TROED 2023, démarche RSE)

Prochain CSA le 27 septembre.